



BAS-RHIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 7 février 2019

sous la présidence du Maire, **M. Jean-Louis HOERLE**

Nombre des membres élus : 33      Conseillers en fonctions : 33

Conseillers présents : 24      Conseillers absents : 9

dont 9 excusés

7 membres ont voté par procuration.

**5) POINT DE L'ORDRE DU JOUR :**

**ACQUISITION D'UN GARAGE EN SOUS-SOL  
SITUE AU 17 RUE DU GENERAL LECLERC**

Rapporteur : Monsieur le Maire, Jean-Louis HOERLE.

ADOPTÉ PAR 30 VOIX POUR – 1 ABSTENTION (M. SCHANN).

Cette délibération est  
la seule copie de  
la délibération en sous-mairie  
le **11 FEV. 2019**  
et de la publication / notification  
le .....  
Le Maire



POUR EXTRAIT CONFORME  
BISCHHEIM LE 8 FEVRIER 2019  
LE MAIRE  
JEAN-LOUIS HOERLE  
VICE-PRESIDENT DE L'EUROMETROPOLE

# RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL

**Objet : Acquisition d'un garage en sous-sol situé au 17 rue du Général Leclerc**

Madame Catherine STRANO-GRAEFF, propriétaire d'un garage situé au sous-sol de l'immeuble sis 17 rue du Général Leclerc parcelle cadastrée section 5 numéro 215/5, accepte de le céder pour un montant de 12 000 euros TTC.

Ce garage se situe au sous-sol du local commercial situé au rez-de-chaussée de l'immeuble. La Ville de Bischheim a acquis le local commercial en 2015. L'acquisition du garage permettra d'affecter une emprise du sous-sol.

Conformément aux critères définis par le Code Général de la propriété des personnes publiques, ce bien n'a pas fait l'objet d'une demande d'avis domanial.

Le Comité Directeur et la Commission des Finances ont émis un avis favorable.

Je vous prie de bien vouloir prendre la délibération suivante :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**décide**

de procéder à l'acquisition du garage numéro 10 – lot n° 29 situé au sous-sol de la parcelle cadastrée section 5 parcelle n° 215/5 , pour un montant de 12 000 euros TTC.

**autorise**

Monsieur le Maire ou son adjoint compétent à signer toutes pièces relatives à la présente délibération.

Certifié exécutoire par  
le Maire compte tenu de  
la réception en Sous-Préfecture  
le **11 FEV. 2019**  
et de la publication / notification  
le .....

Le Maire,



POUR EXTRAIT CONFORME  
BISCHHEIM LE 8 FEVRIER 2019  
LE MAIRE  
JEAN-LOUIS HOERLE  
VICE-PRESIDENT DE L'EUROMETROPOLE